



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 novembre 2015

Communiqué de presse

ÉTAT D'URGENCE : LE PRÉFET RÉUNIT LES MAIRES ET LES PARLEMENTAIRES DU NORD



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, a réuni les maires et les parlementaires du département, en présence des procureurs de la République du département, ce vendredi 20 novembre, en préfecture, afin de les informer sur les conséquences de l'état d'urgence et sur les mesures de sécurité qu'il peut être amené à prendre pour son application.

Dans ce moment difficile, où les citoyens attendent de leurs élus et de l'Etat un engagement commun et fort, qui permettra de faire face au terrorisme, le préfet a indiqué aux maires et parlementaires l'importance qu'il attache à la coopération et la complémentarité de l'action des pouvoirs publics, pour assurer leur protection. L'action des maires en matière de protection des populations vient s'ajouter à celle de l'Etat, avec la mobilisation des polices municipales, dont le rôle est complémentaire en matière de sécurité générale à celui de la police nationale et de la gendarmerie. Les maires ont également un rôle important à jouer, en raison de leur connaissance du territoire, dans l'identification des points de vulnérabilité dans les communes (bâtiments publics ou édifices privés, réseaux de toute nature, entreprises...) et la remontée d'information.

Lors de cette réunion, le préfet a fait un point sur l'état de la menace terroriste. Il a rappelé la totale mobilisation de l'ensemble des forces de l'ordre de police et de gendarmerie, ainsi que les douanes, pour protéger la population du Nord et contribuer au bon déroulement de l'enquête en cours sous l'autorité du procureur de la République de Paris. Aux côtés des services de sécurité, il a souligné la mobilisation générale de tous les services de l'Etat, de l'Education nationale et de la Justice, qui travaillent en étroite concertation pour appliquer la doctrine départementale de sécurité. Les contrôles renforcés aux péages et aux frontières, mis en place aussitôt auprès des attentats, à des points fixes et de manière aléatoire sur plus de 300 points de passage seront maintenus jusqu'à nouvel ordre. Les mesures du plan Vigipirate ont été renforcées dans les sites sensibles du département : gares, aéroport, lieux de culte, sites industriels et sites accueillant du public. Dans le cadre de l'opération Sentinelle, 100 militaires supplémentaires vont rejoindre les 180 déjà déployés.

Alors que les parlementaires ont été appelés à se prononcer sur sa prolongation, le préfet a rappelé les conséquences de l'état d'urgence décrété par le président de la République et les mesures de sécurité qu'il a prises ou pourrait prendre pour son application, dans des conditions adaptées à la réalité du territoire. A ce jour, 25 perquisitions administratives dans les arrondissements de Lille, de Douai, de Valenciennes, d'Avesnes-sur-Helpe ont permis d'interpeller une douzaine de personnes et de saisir des armes et des explosifs. Ces opérations donnent lieu actuellement à des enquêtes sous l'autorité des procureurs de la République.

Chacun concourant, par son comportement, à la sécurité de notre territoire, le préfet invite la population à la plus grande vigilance, et à signaler, tout comportement suspect, aux services de sécurité ou forces de l'ordre. Il n'y a pas de principe général d'interdiction des manifestations. Toutefois, dans le contexte actuel, chaque événement doit faire l'objet d'un dispositif interne de sécurité exigeant.